



## **CONSULTATION – DEMANDE DE DEVIS**

**Organisation de deux buvettes temporaires pour l'inauguration de l'Espace Etincelle – centre événementiel de Bergerac pendant les concerts de Santa et The Avener la soirée du vendredi 17 octobre 2025**

### **CAHIER DES CHARGES**

**Date limite de remise des devis le 14 août 2025 à 12h**

## Contexte et objet de la demande

L'inauguration de l'Espace Etincelle – centre événementiel de Bergerac, organisé par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise – la CAB aura lieu le vendredi 17 octobre 2025 à partir de 16h. Plusieurs événements sont prévus au cours de cette journée et la présente consultation concerne l'organisation de deux buvettes temporaires pour les concerts de Santa et The Avenir. 2 800 personnes sont attendues pour ce moment.

Une première buvette se situera à l'intérieur du bâtiment et la seconde à l'extérieure sur l'allée Lucien Videau fermée pour l'occasion.

Ces installations type « petite buvette » se dérouleront dès la fin de journée (18h00) jusqu'à 1 heure du matin le lendemain.

En contrepartie de l'exclusivité de la vente de produits de buvette, l'entreprise retenue versera une redevance à la CAB pour l'exploitation de ce service. Le montant de cette redevance devra être indiqué dans la proposition de chaque entreprise qui sera l'un des critères du jugement des offres. Dans le cas où l'entreprise se trouve en situation d'impossibilité de tenir ses engagements de son propre fait, cette redevance sera due, sans recours possible.

Mode de versement de la redevance à la collectivité :

Le montant de la redevance ne pourra être inférieur à 1 euro symbolique TTC.

La CAB émettra un titre de recette. Les sommes dues seront à verser au Trésor Public.

## Informations complémentaires concernant les buvettes temporaires

La CAB mettra à disposition pour les espaces buvettes l'alimentation électrique pour les réfrigérateurs. La puissance nécessaire et la nature de l'alimentation électrique devront être précisées.

Pour chaque buvette, l'entreprise devra monter et organiser son espace (barnum ou tonnelle avec comptoir) sur l'emplacement indiqué. Aucun percement des sols existants ne sera admis. Il est prévu un espace pour le stationnement du véhicule de l'entreprise.

En outre, elle devra fournir le matériel afférent à son activité à savoir notamment :

- les moyens de conservations appropriés (réfrigérateurs etc...),
- la vaisselle : verres solides consignés type éco-cup selon les principes du développement durable,
- les produits et matériel dans le respect des principes du développement durable,
- des poubelles en nombre et tailles suffisantes pour le ramassage et le tri des déchets et des emballages, sachant que l'entreprise devra gérer elle-même ses déchets,
- l'éclairage

Tout lieu utilisé devra être rendu parfaitement propre.

Les propositions de buvette portent sur des boissons fraîches type eaux plates, eaux gazeuses sodas, jus de fruits, limonade pour les boissons dites soft et deux types de bières blondes dont une locale et artisanale en pression.

**Important : La CAB prendra en charge la demande d'autorisation d'un débit de boisson temporaire pendant la manifestation.**

La collectivité peut, à tout moment, et sans en référer préalablement à l'entreprise, se rendre sur les lieux de la buvette afin de s'assurer de la qualité des produits, et vérifier l'hygiène des lieux, la propreté du matériel utilisé, la tenue du personnel.

Elle pourra faire effectuer ces contrôles par un organisme de son choix sans que le prestataire puisse s'y opposer. La dépense sera supportée par le prestataire lorsque les résultats seront négatifs, c'est-à-dire non conformes aux règles d'hygiène en vigueur.

## Assurances

Dans un délai de quinze jours avant tout commencement d'exécution, l'entreprise devra justifier qu'elle est couverte par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code civil.

L'ensemble des documents réglementaires et obligatoires seront à fournir (registre des sécurité...) notamment avec l'utilisation de barnums et/ou tonnelles.

## Dossier de candidature et documents à soumettre

### Mémoire technique présentant :

- 1) L'objet de l'entreprise et références similaires
- 2) Capacités de mettre en place l'activité dans le respect des règles du développement durable
- 3) Diversité et qualité des boissons proposées
- 4) Propositions des tarifs
- 5) Origine des produits
- 6) Proposition d'un montant de redevance

## Modalités de dépôt des candidatures

Les entreprises transmettent leur offre sous pli ou par mail à [k.mailletas@la-cab.fr](mailto:k.mailletas@la-cab.fr)

pour :

### PROPOSITION DE PRESTATION POUR

**L'organisation de deux buvettes pour l'inauguration de l'Espace Etincelle – centre événementiel de Bergerac le 17 octobre 2025.**

**avant la date et l'heure limites de réception des offres** indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**La CAB  
La Tour Est  
CS40012  
24112 BERGERAC Cedex**

### **Horaires d'ouverture pour la remise des propositions : 9h00-12h00 et 14h00-17h00**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

## **Critères de jugement des offres**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont :

- Capacité et expérience de l'entreprise (20 points),
- Carte des boissons (10 points),
- Proposition des tarifs proposés à la clientèle (30 points),
- Montant de la redevance (20 points)
- Origine des produits (20 points).

Les offres seront classées suivant la notation indiquée ci-dessus pour chaque critère, chaque candidat étant jugé sur une note globale de 100 points.

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une entreprise, la CAB se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les entreprises puissent demander une quelconque indemnisation.

## **Contacts**

Renseignements administratif et technique : Karine MAILLETAS au 05 53 23 55 17 ou [k.mailletas@la-cab.fr](mailto:k.mailletas@la-cab.fr)